

CreDOC Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

CONSOMMATION ET MODES DE VIE

Chroniques du CREDOC

ISSN 0295-9976

N° 19 – Mai 1987

La rénovation de l'enseignement professionnel suffira-t-elle à donner de nouvelles chances aux jeunes ?

Résultat d'une enquête dans quatre zones d'emploi
en restructuration industrielle

Elisabeth Pascaud et Bernard Simonin

Face à la montée du chômage et à la modernisation des entreprises, les difficultés de recrutement et de débouchés des enseignements technologiques et professionnels sont de plus en plus vives. L'orientation vers les lycées professionnels (anciens L.E.P.) ou même vers les sections techniques des lycées se fait pour beaucoup par l'échec dans les filières de formation générale. Ces lycées préparent souvent à des diplômes dépassés. Le ministère de l'Education nationale a donc cherché à rénover ces enseignements : lutte contre l'échec scolaire, réhabilitation des contenus, création de nouveaux diplômes correspondant à l'évolution des professions, ouverture sur l'entreprise... Procédé rare en matière d'enseignement, ces réformes font appel au volontariat des établissements.

L'enquête du CREDOC a cherché à évaluer les résultats de ces réformes. Les établissements les appliquent-ils alors qu'une entière liberté leur est laissée ? Quels critères distinguent ceux qui le font ? Et quels fruits peut-on attendre de ces réformes ? Commentent-elles à en porter ? L'enquête du CREDOC dans quatre zones en restructuration industrielle (cf. encadré) montre le foisonnement des initiatives prises par les lycées. Mais l'ampleur des difficultés auxquelles ils sont confrontés conduit à des conclusions assez nuancées sur l'avenir de ces réformes.

Des réformes indispensables...

De nombreux proviseurs ont conscience de mal préparer leurs élèves à des emplois dont nul ne sait prévoir l'évolution mais qui requièrent de plus en plus un niveau de compétence supérieur à celui du C.A.P. et même du B.E.P. Pour les services de l'emploi, régions, mairies et organisations patronales rencontrés, les restructurations économiques rendent souvent indispensable l'élévation des niveaux de recrutement jusqu'au baccalauréat, au brevet de technicien supérieur ou au diplôme universitaire de technologie.

Or, plus de 400 000 jeunes entreprennent encore aujourd'hui en France une préparation au C.A.P. ou au B.E.P. Mais seuls près de 40 000 d'entre eux parviennent à poursuivre leurs études pour préparer le baccalauréat. De l'avis des proviseurs, la plupart des élèves n'ont aucune chance actuellement de dépasser le C.A.P. ou le B.E.P. Ils connaissent des difficultés scolaires graves qui révèlent souvent les problèmes familiaux et sociaux dans lesquels ils vivent.

... et généralement bien accueillies

Une forte majorité des proviseurs rencontrés, même placés dans un contexte très difficile, fait preuve d'un esprit d'initiative remarquable pour mettre en place les formules nouvelles. Avec les quatrièmes et troisièmes technologiques ils espèrent lutter contre l'échec scolaire et permettre à un plus grand nombre d'élèves recrutés après la classe de cinquième de poursuivre leurs études jusqu'au B.E.P. Avec la création du baccalauréat professionnel, leur établissement sera enfin habilité à conduire au moins une partie des élèves à un niveau de formation compatible avec l'évolution des prévisibles des emplois. Quant aux formations complémentaires d'initiative locale créées en 1985, elles sont un instrument de coopération concrète entre l'entreprise et le lycée : elles permettent, en effet, d'organiser, pour les titulaires d'un diplôme technologique ou professionnel, une spécialisation adaptée au contexte local.

D'une façon plus générale, ces réformes impliquent un bouleversement de la conception même des filières technologiques.

Celles-ci ne doivent plus s'en tenir à transmettre des savoir-faire. Leur objectif devient de donner aux élèves le niveau de culture générale indispensable à la maîtrise technique de demain. Les disciplines professionnelles servent donc d'appui à l'acquisition de cette culture alors qu'elles constituaient auparavant une fin en soi.

Pour préparer cette transformation, beaucoup d'enseignants entreprennent des efforts importants de concertation et de formation. Les proviseurs s'inquiètent cependant des résultats de cette réforme. Elle nécessite une augmentation des heures d'enseignement général que la pénurie d'enseignants de ces disciplines ne leur permet pas toujours d'assurer. Et les actions de formation continue destinées aux professeurs d'enseignement technique semblent encore insuffisantes pour modifier des habitudes qui peuvent les conduire à « faire comme avant » même si formellement ils adoptent les nouvelles structures.

Des établissements aux situations très contrastées

Dans chaque bassin d'emploi, en schématisant à peine, on peut dire qu'il y a les lycées dominants et ceux qui sont marginalisés.

D'un côté on trouve un ou quelques établissements de bonne renommée auprès des entreprises et des familles. Dans certains cas, c'est un lycée technique dont le prestige est d'abord attaché aux sections de techniciens supérieurs, dans d'autres cas c'est un lycée professionnel (ne préparant qu'au C.A.P. ou au B.E.P.) dont la notoriété peut même dépasser celle du lycée technique voisin. Ce sont toujours des lycées ayant une spécialité du secteur secondaire. Ils entretiennent avec leurs correspondants professionnels de réelles relations de coopération. Un équipement particulièrement moderne leur permet de fournir aux entreprises une aide technique (par exemple, création de prototypes). L'entreprise offre aux enseignants des occasions de se perfectionner dans la pratique et le lycée assure aux salariés des stages de formation continue de haut niveau. Sur le plan financier, la taxe d'apprentissage et le financement des stages permettent à ces lycées d'acquérir les matériels les plus performants. Leur insertion dans le milieu économique leur permet d'adapter en permanence leurs formations. L'autonomie nouvelle dont-ils disposent les conduit effectivement à y réussir. Une telle position attire dans ces lycées les meilleures équipes enseignantes et les meilleurs candidatures d'élèves. Ils polarisent ainsi toute l'excellence de leur zone.

C'est dire qu'à l'inverse les autres lycées cumulent les aspects négatifs. Les plus démunis sont dans des zones géographiques isolées, au climat économique très déprimé. Leurs formations portent sur des secteurs disparates, sans points forts. Ils recueillent les élèves n'ayant pas été admis ailleurs. Leurs équipements sont dépassés alors que la crise amenuise la taxe d'apprentissage nécessaire à leur modernisation. L'instabilité de l'équipe éducative ne favorise pas sa mobilisation sur un projet commun tandis que certains enseignants sont trop anciens pour envisager les reconversions souhaitables.

Les réformes ouvrent des horizons aux uns mais risquent de marginaliser encore davantage les autres

Grâce aux mesures nouvelles les établissements déjà renommés pourront renforcer leur position. Dès à présent, c'est avec les entreprises les plus dynamiques qu'ils passent des conventions de jumelages. Ils se préparent à adopter les nouvelles structures. Et tous ceux qui n'ont pas déjà des filières conduisant au baccalauréat et au brevet de technicien supérieur ont élaboré des projets de baccalauréats professionnels pour lesquels ils ont les équipements nécessaires, les enseignants compétents, et des effectifs suffisants d'élèves de bon niveau.

Une étude sur quatre zones en restructuration industrielle

L'étude a été réalisée en juin 1986 dans quatre zones d'emploi : celles de Lannion, de Roanne, de Saint-Nazaire et de la Vallée de la Meuse dans les Ardennes. Ce sont des bassins d'emploi aux caractéristiques différentes mais tous quatre touchés par des restructurations industrielles. Leurs systèmes scolaires reflètent des grands clivages qui traversent le pays : Lannion appartient à la Bretagne très scolarisée, la Vallée de la Meuse comme toute la « grande couronne » parisienne reste à l'inverse sous-scolarisée tandis que Roanne et Saint-Nazaire se situent plus près de la moyenne nationale.

L'étude a mobilisé de nombreuses statistiques, notamment celle que le service statistique du ministère de l'Education nationale a bien voulu mettre à la disposition du CREDOC. Et elle s'est appuyée sur des entretiens avec tous les proviseurs des lycées professionnels et des lycées techniques ou polyvalents de ces zones (24 pour les lycées publics), les directeurs d'instituts et d'écoles supérieures, les rectorats dont ils relèvent et un ensemble de personnalités extérieures (préfectures, services de l'emploi, organisations professionnelles, élus...). Cette analyse doit d'ailleurs se prolonger dans une phase ultérieure consacrée aux politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'aide sociale.

Les séquences éducatives en entreprises

Créées en 1979 pour les élèves préparant un C.A.P. ou un B.E.P., elles consistent à organiser des périodes de stages dans les entreprises en alternance avec la formation en articulant les deux dans une progression pédagogique d'ensemble. Chaque établissement était à l'origine laissé libre de développer ou non cette formule.

Après une première réaction de scepticisme, voire d'hostilité d'une partie du corps enseignant, les séquences éducatives ont connu un succès certain : la plupart des lycées professionnels en organisent, au moins dans quelques sections, et plusieurs enquêtes concluent au jugement très positif porté sur les séquences à la fois par les proviseurs, les professeurs et les élèves concernés.

Mais les réalisations ne sont pas exactement à la mesure des ambitions initiales : on ne peut en général pas dire que la formation au lycée prenne appui sur l'expérience en entreprise. Celle-ci est d'ailleurs souvent réduite à un seul stage d'une quinzaine de jours. Son rôle semble alors se limiter à faire percevoir aux élèves, plus concrètement qu'au lycée, la rigueur des contraintes professionnelles et l'importance des études pour leur avenir.

A terme, cette modestie des objectifs pédagogiques semble comporter un risque, celui de voir les entreprises se détourner d'une formule dont elles discerneraient mal l'impact sur les compétences des anciens élèves des lycées professionnels. D'autant plus qu'avec le développement des stages longs très qualifiants (brevets de techniciens supérieurs, formations complémentaires, futurs baccalauréats professionnels, formation professionnelle continue) elles commencent à ne plus pouvoir satisfaire toutes les demandes de stages, en particulier dans l'industrie.

En revanche, les lycées les plus défavorisés sont rares à se lancer dans les réformes. Ils craignent que leurs handicaps ne les empêchent de réussir le saut qualitatif qu'elles impliquent. Et ils sont nombreux à considérer comme un leurre l'autonomie qui leur est donnée. Seuls quelques-uns s'en saisissent pour tenter d'échapper au cercle vicieux dans lequel ils sont pris.

Pour surmonter la dualité des rôles qui leur sont assignés, l'un « social » de promotion d'élèves difficiles, l'autre « économique » vis-à-vis d'entreprises elles aussi en difficulté, il faut la renommée de certains établissements ou une volonté presque militante des équipes éducatives. Mais ceux qui doutent de leur capacité à réduire la distance qui sépare le faible niveau des élèves et les exigences de l'emploi ne sont pas rares.

En définitive, seule une petite moitié des lycées professionnels rencontrés se trouvent bien placés pour développer dans de bonnes conditions leurs baccalauréats professionnels.

Quel bénéfice attendre de ces réformes, pour les jeunes, pour les entreprises ?

La plupart de ces réformes commencent seulement à s'appliquer. Il est prématuré d'en apprécier l'impact, même si dans les lycées qui s'y engagent, la mobilisation des enseignants et la motivation des élèves sont de bon augure.

Certains lycées professionnels ont déjà fait beaucoup dans le domaine de l'ouverture, de l'amélioration des formations, de la modernisation des équipements. Il est probable qu'ils préparent ainsi mieux l'avenir professionnel de leurs élèves en les armant pour affronter les évolutions technologiques et orga-

Les jumelages écoles-entreprises

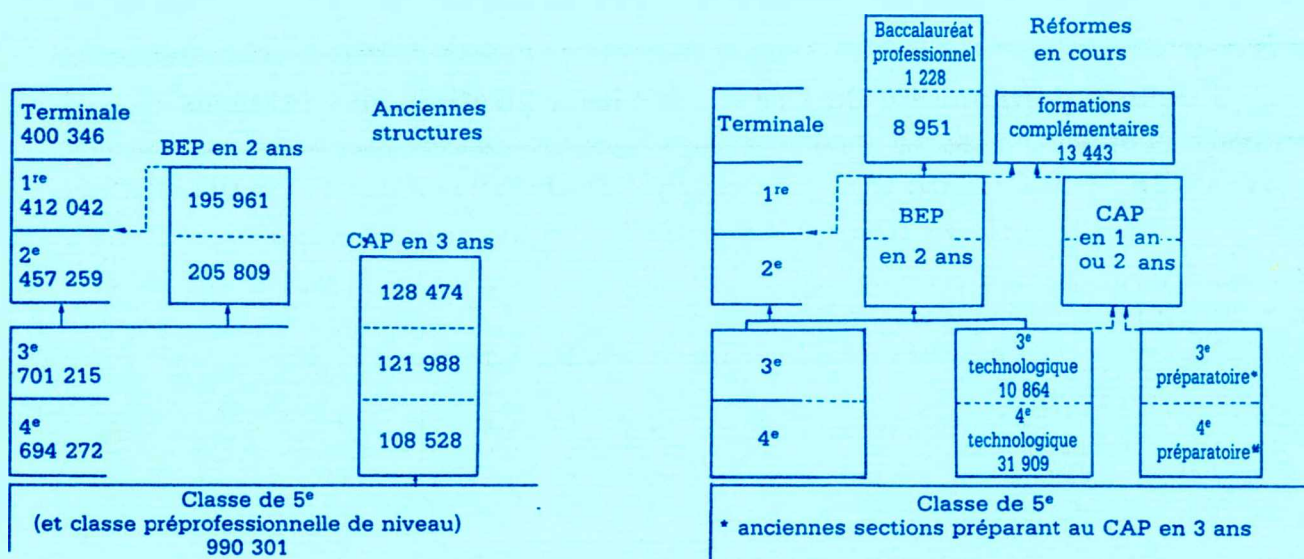
Instaurée en 1984, la convention de jumelage peut être passée entre tout établissement d'enseignement général ou technique et un ou plusieurs partenaires économiques : entreprise, collectivité locale, service public, chambre ou syndicat professionnel, association. Le contenu de la convention est fixé par les co-contractants eux-mêmes. Ce peut être un accord de principe marquant une volonté de coopération pour l'avenir ou une liste d'actions ponctuelles à mettre en œuvre immédiatement.

Dans les quatre zones de l'étude, presque tous les établissements techniques ont déjà signé une ou plusieurs conventions. Ces jumelages sont encore trop récents pour permettre un jugement sur leurs résultats concrets, cependant plusieurs constatations encourageantes méritent d'être soulignées :

- les jumelages fournissent des exemples assez fréquents de réalisations intéressantes ;
 - la plupart des conventions ont été signées avec les partenaires parmi les plus dynamiques du bassin d'emploi, dont les préoccupations en matière de formation correspondent bien aux spécialités enseignées dans l'établissement ;
 - cette formule est souvent bien accueillie par les entreprises, chambres et syndicats professionnels. Ceux-ci prennent même parfois l'initiative de l'accord lorsque l'établissement associé a un certain prestige.
- A l'inverse, la formule ne suffit apparemment pas à sortir de leur isolement les établissements techniques les plus défavorisés.

Les réformes de l'enseignement technologique (présentation simplifiée)

Effectifs 1986-87 - Public et Privé



nisationnelles à venir. Il est encore difficile de le vérifier. Mais à court terme leurs résultats ne semblent pas tous probants. D'un côté ce sont en effet ces lycées qui ont supprimé les spécialités désuètes qui subsistent encore ailleurs. Ils transforment celles qui sont mal adaptées aux évolutions de l'environnement local. Ils offrent à leurs élèves des possibilités de poursuite d'études : formations complémentaires, classes de première d'adaptation et bientôt baccalauréats professionnels. En revanche, à quelques exceptions près, ils ne « placent » pas mieux leurs élèves lorsque ceux-ci quittent le lycée dès la fin du cycle de préparation au C.A.P. ou au B.E.P. Même si cette constatation mérite des nuances – elle porte sur des élèves n'ayant pas suivi de formation complémentaire, certains ne sont pas diplômés, les emplois stables ou précaires ne sont pas différenciés, etc. – elle conduit à plusieurs interrogations :

Les TUC, stages, contrats de type particulier ont été créés pour lutter contre les difficultés croissantes d'insertion professionnelle des jeunes. Mais n'ont-ils pas aussi des effets secondaires pervers ? Avec la crise et la multiplication des aides à l'embauche des jeunes, les entreprises qui n'ont pas perçu l'importance de la compétence pour la performance économique ne sont-elles pas tentées de recruter « au moindre coût » au lieu de privilégier les qualifications qui leur conviennent le mieux ? Les compétences acquises par les jeunes, faute d'être utilisées et développées, risquent de se perdre durant un processus d'insertion trop long et précaire. Et l'école en arrive à ne plus pouvoir identifier les entreprises qui accueilleront durablement ses élèves. N'y-a-t-il pas ainsi une contradiction à chercher d'un côté à rapprocher l'école de l'entreprise tandis qu'en termes de « placement » leurs relations se distendent ?

POUR EN SAVOIR PLUS

- La rénovation des enseignements technologiques et professionnels. L'application d'une politique nationale dans des bassins d'emplois en difficulté. E. Pascaud et B. Simonin, 231 p. Mai 87 - CREDOC*.
- L'éducation, 1986. Enquête conditions de vie et aspirations des Français. L. Haeusler. CREDOC*.
- Bilan formation-emploi, 1983, CEREQ, INSEE, SPRESE, Collections de l'INSEE, D110.
- Formation Emploi, n° 18, consacré à l'entrée dans la vie active à la sortie de l'école et de l'université. Juin 1987. CEREQ.
- L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches en France sous la direction de L. Tanguy, 1986. La Documentation française.
- Documents de travail du ministère de l'Education nationale. Direction de l'évaluation et de la prospective (ancien SPRESE), relatifs à l'insertion professionnelle des jeunes, aux séquences éducatives en entreprise, aux enseignants, aux équipements et aux comptes financiers des établissements scolaires.

● En vente au CREDOC.

Enquête permanente du Credoc sur les aspirations des Français

INEDIT - INEDIT - INEDIT - INEDIT - INEDIT - INEDIT - INEDIT - INEDIT - INEDIT - INEDIT

La solidarité familiale s'affirme... dans son principe

Au moment où l'on s'interroge sur les priorités de la protection sociale, les Français se montrent de moins en moins favorables à une prise en charge par la collectivité des parents âgés dans le besoin.

Qui doit s'occuper des parents âgés dans le besoin ?

	fin 84	fin 85	fin 86
les enfants	72,8 %	75,8 %	78,7 %
les pouvoirs publics	27,2 %	24,2 %	21,3 %

Source : CREDOC

Cependant, parmi les Français ayant un parent âgé dépendant, 46 % déclarent lui offrir un hébergement familial et 29 % déclarent lui assurer les soins et services dont il a besoin. Bien sûr, l'état de dépendance du parent âgé à prendre en charge influe sur les comportements et la présence de « handicaps physiques » nécessite des placements en structure collective. (Cf. note sur « La prise en charge des parents âgés : de la norme solidaire aux contraintes réelles ». CREDOC, septembre, 1986.)